

23524. - 20 mai 2008. - **M. Marc Dolez** appelle l'attention de **Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative** sur le rapport biennuel 2006-2007 du conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS) sur le thème : « Urbanisme et sports de nature ». Parmi les propositions avancées, il lui demande de lui indiquer les réflexions que lui inspire celle de lier davantage sport de nature et santé afin de lutter contre la sédentarité.

Réponse. - Le Conseil national des activités physiques et sportives (CNAPS) a souhaité, dans le cadre des travaux du Comité national des espaces, sites et itinéraires (CNESI), orienter son rapport 2006-2007 sur le thème « Sports de nature et urbanisme ». Il émet six propositions qui s'articulent avec d'autres travaux et propositions du CNAPS, notamment sur le sport facteur de santé. La pratique d'une activité physique et sportive régulière est en effet reconnue comme un déterminant majeur de l'état de santé des individus et des populations à tous les âges de la vie. Elle permet d'assurer une croissance harmonieuse chez l'enfant et l'adolescent; elle aide au contrôle du poids corporel chez l'adulte et l'enfant et permet également de prévenir l'ostéoporose, notamment chez la femme. Selon une enquête de l'INSEE en 2003, un Français de quinze à soixante-quinze ans sur trois déclare pratiquer les sports de nature : randonnée, escalade, canoë-kayak, parapente, vélo, voile... **Le vélo est l'activité physique et sportive la plus largement pratiquée par les Français dans toutes les catégories d'âge avec un fort engouement pour, les pratiques de randonnées douces.** Cet intérêt pour les sports de nature est très marqué ces dix dernières années comme en témoignent les chiffres clés publiés par le ministère de la santé et des sports (MSS) dans la plaquette « Sports de nature : repères et actions » ainsi que dans le *Stat-Info* n° 1-2008 sur « Les sports de nature en 2006 ». Ces sports de nature sont associés aux loisirs comme à la compétition, à la découverte du patrimoine et au maintien en bonne santé. Leur pratique est devenue un enjeu de société du fait d'une urbanisation croissante et des modes de vie qui lui sont liés. Le développement des sports de nature, dans leurs trois composantes (sportive, environnementale et de santé publique) est un axe fort de la politique du MSS. Ce dernier s'est fixé deux priorités spécifiques : l'accessibilité aux lieux de pratiques et l'organisation d'une offre sportive de qualité qui s'appuie en particulier sur un encadrement qualifié. Il agit également en appui d'initiatives de fédérations sportives et en étroite relation avec les collectivités territoriales ainsi qu'avec les organismes gestionnaires d'espaces naturels. Le législateur a confié au département la responsabilité de jouer le rôle de « chef de file » afin d'en favoriser le développement maîtrisé. La promotion de la santé par l'activité physique s'inscrit dans une politique de changement des comportements et d'aménagement urbain notamment. **Promouvoir les circulations dites douces, permettant la pratique d'activités comme la marche, le vélo, le roller, etc. à des fins aussi bien de déplacement que de loisir peut contribuer à ce changement. L'action menée par le coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo, à laquelle collabore le MSS, s'inscrit par exemple dans ce cadre.**